



Distr. générale
16 novembre 2020

Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Huitième session extraordinaire
 Réunion ministérielle
 En ligne, 4 décembre 2020

Synthèse du projet de programme de relance vert pour l'Afrique*

Note du secrétariat

I. Contexte

1. La pandémie de COVID-19 a révélé et exacerbé les défis économiques, sociétaux et environnementaux dans le monde entier et plus particulièrement en Afrique. Les répercussions des bouleversements à grande échelle provoqués au niveau mondial par cette pandémie devraient continuer à se faire ressentir pendant de nombreuses années. On prévoit que la pandémie de COVID-19 affectera la capacité de l'Afrique à gérer et utiliser l'environnement et les ressources naturelles jusque dans un lointain avenir. Cet état de choses mettra davantage de pression sur les ressources déjà fortement limitées de la région africaine, le continent étant largement tributaire de ses ressources naturelles.
2. Dans le monde entier, les gouvernements réaffectent à d'autres fins les ressources consacrées à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. La pandémie a exacerbé les nombreuses crises étroitement liées auxquelles les pays africains comme d'autres pays en développement sont confrontés, notamment en aggravant des niveaux d'endettement déjà insoutenables.
3. Dans le même temps, les efforts de relèvement après la pandémie de COVID-19 offrent l'occasion de remettre les économies des États africains sur la voie d'un développement inclusif, plus respectueux de l'environnement et à plus faibles émissions de carbone. Il est donc essentiel de veiller à ce que les stratégies pour le relèvement économique de l'Afrique maintiennent et renforcent la disponibilité de la base des ressources naturelles et protègent l'environnement.
4. La pandémie a également illustré à quel point il est important de renforcer les liens entre la santé publique, la réduction de la pollution, l'action pour le climat, la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, la prospérité économique et l'équité sociale. À cet égard, il est proposé la mise en place d'un programme de relance vert pour l'Afrique afin de favoriser le redressement des secteurs clés des pays africains les plus durement frappés par la pandémie.
5. Le Programme de relance vert pour l'Afrique est une initiative innovante pilotée par l'Afrique, qui est en train d'être élaborée pour appuyer les efforts de relèvement du continent face aux effets socio-économiques et environnementaux dévastateurs engendrés par la pandémie de COVID-19, et ce d'une manière plus écologique et durable. Le programme se propose de fournir un cadre global qui soutiendra la relance des initiatives en faveur de l'environnement et du développement durable en Afrique, tout en recensant les nouveaux domaines nécessitant des interventions stratégiques.

* La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

6. Le Programme a pour but de susciter une riposte commune et unifiée à l'échelle du continent en consolidant et en établissant la coopération et les partenariats entre les gouvernements africains, les acteurs non-étatiques, les organisations intergouvernementales et le secteur privé à l'appui d'une relance écologique globale en Afrique.

7. Le Programme de relance vert pour l'Afrique se veut dynamique et réactif afin d'aider les pays africains à continuer d'avancer vers la réalisation des aspirations contenues dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable, ainsi qu'à entreprendre des interventions à plus grande échelle efficaces à mesure que le continent se remet de la pandémie. Le programme de relance vert pour l'Afrique vise aussi à contribuer à l'opérationnalisation des dispositions de la CCNUCC et de son accord de Paris concernant le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités des pays africains.

II. Objectifs du Programme de relance vert pour l'Afrique

8. Le Programme de relance vert pour l'Afrique vise à contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à renforcer les mesures en faveur de la viabilité de l'environnement et de la prospérité en Afrique, comme préconisé dans la Déclaration de Durban adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa dix-septième session ordinaire, qui s'est tenue en Afrique du Sud en 2019. Il contribuera également à la mise en œuvre de la déclaration ministérielle africaine sur la biodiversité adoptée lors du sommet ministériel africain sur la biodiversité en novembre 2018 à Sharm El Sheikh, et l'initiative égyptienne visant à promouvoir une approche cohérente pour faire face à la perte de biodiversité, au changement climatique et à la dégradation des terres et des écosystèmes, approuvée par la CMAE dans sa décision 17/1.

9. Les principaux objectifs du Programme de relance vert pour l'Afrique sont les suivants :

- a) Apporter une réponse rapide pour soutenir les secteurs économiques clés les plus durement frappés par la pandémie, tels que l'écotourisme et l'économie de la biodiversité ;
- b) Orienter et appuyer les interventions à moyen terme dans les secteurs clés recensés dans le Programme pour qu'ils puissent jouer le rôle de catalyseur pour la reprise ;
- c) Stimuler l'intérêt, établir des synergies et des partenariats et améliorer la coopération et la coordination des programmes existants en matière de changement climatique, de biodiversité, de désertification, de dégradation des sols et d'économie verte, afin de soutenir la relance verte de l'Afrique ;
- d) Rehausser l'ambition politique et favoriser une plus grande mise en œuvre des programmes et projets existants et nouveaux dans les domaines clés par la mobilisation des ressources financières, le soutien technique et le renforcement des capacités à l'appui de la relance verte de l'Afrique ;
- e) Appuyer le développement d'une économie verte porteuse de transformation à long terme en Afrique.

10. Pour atteindre les objectifs susmentionnés, le programme comportera : a) des interventions immédiates et urgentes portant sur 1 à 3 ans ; b) des interventions à court et moyen terme portant sur 3 à 5 ans ; et c) des interventions transformatrices à plus long terme pour soutenir la croissance des principaux secteurs de l'économie verte et renforcer la résilience des pays africains face aux chocs futurs.

III. Éléments clés proposés pour le Programme de relance vert pour l'Afrique

A. Améliorer la qualité de l'air, renforcer la gestion des produits chimiques et des déchets et promouvoir l'économie circulaire

11. L'amélioration de la qualité de l'air ainsi que la gestion des déchets, y compris les déchets marins et la pollution, sont des priorités essentielles pour l'Afrique. La gestion des produits chimiques et des déchets dans le cadre d'une économie circulaire permettra d'améliorer considérablement la manière dont les biens et les services sont produits et consommés, de réduire les déchets, de créer des emplois, d'autonomiser les femmes, de mobiliser les jeunes et de contribuer à la réduction de la pollution et des incidents liés à la santé publique. En outre, les mesures de confinement associées à la crise de la COVID-19 en Afrique ont des conséquences sur l'environnement, du fait des déchets

provenant des masques et gants usagés et de la pollution chimique entraînée par l'utilisation de sprays et de désinfectants.

12. La généralisation des pratiques d'économie circulaire en Afrique appuiera la transition vers une économie circulaire aux niveaux national, régional et continental.

B. Conserver la biodiversité et lutter contre le trafic illicite d'espèces sauvages

13. De nombreuses causes de la perte de biodiversité – tels que le changement d'affectation des terres, l'agriculture intensive, les changements climatiques et la dégradation des écosystèmes – peuvent augmenter le risque d'apparition de maladies infectieuses zoonotiques transmises de l'animal à l'homme. On estime que 60 % des maladies infectieuses sont zoonotiques et que 72 % de ces zoonoses proviennent de la faune sauvage.

14. Les dangers qui menacent les ressources biologiques de l'Afrique, au nombre desquels la gestion des espèces exotiques envahissantes, doivent impérativement être confrontés. Il est urgent de lutter contre l'exploitation et le commerce illicites et non réglementés de la faune et de la flore sauvages, du fait qu'elles sont à l'origine de la pandémie de COVID-19, afin de prévenir la transmission de maladies zoonotiques semblables à l'avenir.

C. Revitaliser l'écotourisme et l'économie de la biodiversité

15. L'industrie mondiale du tourisme a été frappée de plein fouet par la COVID-19 et, en Afrique, le secteur de l'écotourisme a été en particulier durement touché. Le tourisme écologiquement et socialement responsable qui promeut la conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel doit être revitalisé. En outre, l'économie de la biodiversité, qui est directement liée à l'écotourisme, a aussi subi le contrecoup de la pandémie. La relance de l'écotourisme pourrait contribuer de manière non négligeable au relèvement du continent.

D. Lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse

16. La lutte contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse est un enjeu essentiel pour le développement durable de l'Afrique. Il est impératif que les mesures visant à freiner la propagation de la COVID-19 n'entraînent pas des conséquences involontaires telles que la réduction des budgets consacrés aux initiatives de lutte contre la désertification.

17. Les populations et les écosystèmes des terres arides d'Afrique sont parmi les plus vulnérables aux chocs naturels et d'origine humaine en raison de toute une série de facteurs socio-économiques et environnementaux. Un engagement plus résolu doit être pris en faveur de la fourniture de ressources suffisantes pour s'attaquer aux causes profondes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse.

E. Renforcer l'action climatique

18. Les changements climatiques compromettent sérieusement la croissance économique de l'Afrique et les moyens de subsistance des populations vulnérables. La crise du coronavirus pourrait également nuire aux efforts déployés au niveau local pour respecter les engagements climatiques dans la mesure où l'accent est désormais mis sur la lutte contre la pandémie. Des ressources financières accrues, nouvelles, supplémentaires et appropriées et des investissements accrus dans des projets transformateurs à grande échelle sont urgemment requis pour soutenir la mise en œuvre des programmes africains de lutte contre les changements climatiques, particulièrement en ce qui concerne la priorité de l'adaptation.

19. Les pays africains devraient, lorsqu'ils actualisent leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris, mettre en avant les secteurs économiques les plus porteurs pour un redressement économique fondé sur l'écologie et la création d'emplois verts, qui pourrait aider l'économie à rebondir et se développer durablement grâce à des investissements internationaux, un soutien financier et technologique et un renforcement des capacités. En outre, il est important d'inclure les secteurs vulnérables, en raison des effets négatifs du changement climatique, et les mesures d'adaptation requises, ainsi que le soutien nécessaire des pays développés conformément à la CCNUCC et aux dispositions de l'accord de Paris. Les pays africains doivent également investir dans la mise en place de dispositifs d'alerte rapide multirisque et renforcer la fourniture d'informations climatiques et météorologiques précises et opportunes.

F. Investir dans l'économie bleue

20. Une économie bleue ou océanique durable est très prometteuse pour contribuer au succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. L'investissement dans l'économie bleue ou océanique peut contribuer de manière significative à l'industrialisation et au développement économique de l'Afrique. Il est urgent d'investir dans la gestion des océans africains si l'on veut que la dynamique d'une économie bleue ou océanique soit exploitée pour contribuer aux économies nationales et à la conservation des écosystèmes.

21. La nécessité d'accroître la contribution de l'environnement au développement de l'économie bleue en Afrique est impérieuse, tout comme celle d'atténuer les impacts des catastrophes naturelles telles qu'inondations et cyclones et de contribuer aux moyens de subsistance des populations vivant dans les zones côtières et riveraines. Il est également nécessaire d'exploiter le potentiel d'amélioration de la productivité du milieu océanique, de créer des emplois, de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'appuyer les possibilités de création de richesse et la viabilité environnementale pour paver la voie vers un développement durable de l'économie bleue.

G. Développer l'agriculture intelligente face au climat et assurer la sécurité alimentaire

22. L'agriculture est le principal moteur économique de l'Afrique, très peu de pays s'étant diversifiés dans d'autres secteurs comme l'industrie manufacturière et les services. Cependant, l'agriculture subit les effets négatifs du changement climatique, car l'augmentation des températures entraînera une baisse des rendements, la prévalence de maladies et des phénomènes météorologiques extrêmes tels que la sécheresse et les inondations. La réussite de la mise en œuvre de l'agriculture intelligente face au climat est cruciale dans la perspective d'un développement durable.

23. Les programmes agricoles africains d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience des agriculteurs face aux chocs d'ordre climatique et aux chocs économiques nécessitent un soutien supplémentaire, notamment en intensifiant le développement d'une agriculture intelligente face au climat, afin d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs.

H. Soutenir la gestion durable des forêts

24. Les forêts africaines abritent une faune et une flore abondante, bien qu'elles fassent partie des écosystèmes les plus menacés du monde. La superficie forestière de l'Afrique diminue à un rythme alarmant, en raison de l'abattage et de la récolte illégaux d'espèces forestières.

25. Le soutien aux pays africains devrait être accru pour qu'ils puissent réduire sensiblement les taux de déforestation, tout en améliorant la productivité agricole, la conservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et la possibilité pour les petits producteurs alimentaires et forestiers de se procurer un revenu. Il conviendrait d'améliorer la collaboration entre les différents secteurs dans beaucoup de domaines – foresterie, espèces sauvages, agriculture, élevage, eau, énergie, tourisme – et de traiter des questions relatives à l'interface entre l'homme, les espèces sauvages, le bétail et les écosystèmes, d'une part, et le développement d'une chaîne de valeur durable, d'autre part.

I. Améliorer la conservation et l'utilisation de l'eau

26. L'amélioration de la conservation et de l'utilisation de l'eau, ainsi que de la gouvernance, est une question de développement importante pour l'Afrique, où de nombreuses zones sont arides et connaissent un stress hydrique ou une pénurie d'eau. De nombreux pays d'Afrique peinent à atteindre les objectifs fixés en matière de sécurité de l'eau, d'approvisionnement fiable en eau pour les activités productives et de sécurité de l'eau, en raison d'événements extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses.

27. Le lavage régulier des mains est fortement recommandé pour lutter contre la COVID-19, qui nécessite l'accès à une eau suffisante, sûre et abordable en plus de celle nécessaire pour la cuisine, l'hydratation et l'assainissement général. L'amélioration de l'utilisation équitable et durable des ressources en eau de l'Afrique pour le développement socio-économique en investissant dans l'amélioration de la gestion de ces ressources, notamment des bassins fluviaux, des retenues d'eau et des lacs, en améliorant l'efficacité de l'utilisation de l'eau ainsi que la collecte des eaux de pluie et en modernisant les systèmes d'irrigation pour en faire des systèmes plus efficaces sont nécessaires.

J. Investir dans les énergies renouvelables

28. L'Afrique a la chance d'être richement dotée de sources d'énergie renouvelables, notamment l'hydroélectricité, le soleil et le vent, et les pays africains ont besoin d'une bonne planification pour assurer un bon dosage énergétique. Toutefois, on rapporte que près de 60 % de la population de l'Afrique subsaharienne (et près de la moitié du continent) n'a toujours pas accès à l'électricité, ce qui représente la plus grande part parmi toutes les régions du monde. Alors que le monde se reconstruit après la pandémie de COVID-19, les pays africains devraient étudier comment ils peuvent « mieux se remettre » et profiter de cette occasion pour donner la priorité aux investissements dans les énergies propres dans leurs plans de redressement et leurs plans de relance, ce qui les aiderait à relancer leurs économies et à combler les lacunes en matière d'accès à l'énergie.

29. Il importe de renforcer le déploiement des initiatives pour les énergies renouvelables pour fournir aux pays africains un soutien adéquat afin qu'ils puissent prendre des mesures audacieuses pour passer directement à des systèmes d'exploitation des énergies renouvelables qui soient intelligents, axés sur les besoins des populations et économes en énergie, et mettre en place des chaînes de valeur en créant de nouveaux marchés, en tirant parti des marchés émergents et en créant des emplois. Les investissements dans les énergies renouvelables et une offre énergétique diversifiée pourraient également protéger les économies africaines en cas de futures pandémies et crises économiques.

K. Bâtir des villes intelligentes et promouvoir l'urbanisation verte

30. La promotion de l'urbanisation soucieuse de l'environnement passe par la prévention de la pollution de l'eau et de l'air, la gestion des déchets, la gestion de l'aménagement du territoire et de la mobilité. L'urbanisation soucieuse de l'environnement vise à transformer fondamentalement les schémas d'urbanisation existants découlant des modèles d'industrialisation traditionnels, y compris l'aménagement du territoire, pour adopter une approche prônant l'urbanisation verte, afin d'atteindre les objectifs de développement durable.

31. Comme l'Afrique s'urbanise rapidement, il importe de concevoir des modèles urbains durables. Le développement de villes vertes intelligentes devrait soutenir l'incorporation de technologies appropriées, de services écologiques et de culture dans les modèles urbains. Il devrait en découler une augmentation de l'efficacité des transactions, une amélioration des transports et de la mobilité, un accès plus vaste à l'internet et au commerce en ligne ; une décentralisation des réseaux d'approvisionnement en énergies renouvelables ; et l'apparition de nouveaux services.

L. Améliorer les technologies de l'information et de la communication (TIC)

32. La crise de la COVID-19 a non seulement mis en évidence le rôle essentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le fonctionnement continu des sociétés, mais elle a également révélé les inégalités numériques alarmantes entre les pays et au sein de ces derniers. La gestion de cette crise a mis à mal les gouvernements du monde entier, l'Internet jouant un rôle crucial pour maintenir les infrastructures et les ressources essentielles connectées et disponibles. Par exemple, des services Internet à haut débit fiables sont essentiels pour garantir que les hôpitaux et les institutions médicales aient accès aux réseaux d'information mondiaux et aux ressources nécessaires pour lutter contre le virus. La connectivité à large bande est aussi désormais cruciale pour que les établissements d'enseignement et les entreprises puissent continuer à fournir des services essentiels.

33. Les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 ont révélé des lacunes dans les TIC, les largeurs de bandes et l'accès aux données qui pourraient avoir des incidences sur la transition de l'Afrique à la quatrième révolution industrielle (4RI). Il faut remédier à ces lacunes par davantage d'investissements dans les infrastructures des technologies de l'information et de la communication, afin que l'Afrique participe pleinement et efficacement à l'ère numérique avec le reste de la planète.

IV. Mécanismes institutionnels, gouvernance et coordination

A. Coordination du Programme

34. Pour assurer la coordination du Programme de relance vert pour l'Afrique, il est proposé la création d'un Comité de coordination chargé de superviser la mise en œuvre dans les principaux domaines du Programme.

35. Ce Comité fournira des conseils techniques et assurera la coordination de l'ensemble du Programme. Il supervisera également le suivi et l'évaluation et sera chargé d'établir des rapports sur la mise en œuvre du Programme à l'intention de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et de l'Union africaine. Ce Comité assurera également des services de secrétariat pour l'ensemble du programme et sera chargé de préparer des rapports destinés à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et à l'Union africaine.

36. Il est prévu de créer une *plateforme en ligne* dans le cadre du Programme de relance vert pour l'Afrique, qui comprendra une interface utilisateur et permettra d'obtenir des informations exhaustives sur le portefeuille de projets et de programmes entrepris dans chaque domaine prioritaire. Cette plateforme sera conçue de manière à garantir que le programme soit dynamique et interactif, et qu'il puisse être accessible au public et mis à jour régulièrement. La plateforme servira également d'interface entre les organismes de financement et investisseurs potentiels et les programmes et projets spécifiques menés dans le cadre du Programme.

B. Mécanismes institutionnels et gouvernance

37. Il est proposé que le Programme comporte les mécanismes institutionnels ci-après :

a) *Conférence de l'Union africaine* – elle approuvera les rapports périodiques sur les progrès accomplis dans les domaines clés du Programme qui émanent du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques et adoptera des décisions concernant le Programme ;

b) *Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques (CAHOSCC)* – il supervisera l'ensemble du Programme de relance vert pour l'Afrique au niveau des chefs d'État et fournira à une direction de haut niveau à cet égard ;

c) *Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement* – il orientera le Programme concernant les domaines prioritaires d'activité relatifs à l'agriculture, à l'eau, à l'environnement, aux changements climatiques et à l'économie bleue et les approuvera en tant qu'organe compétent de l'Union africaine ;

d) *Comité technique spécialisé sur les infrastructures et l'énergie* – il orientera le Programme concernant les domaines prioritaires d'activité relatifs aux énergies renouvelables, aux infrastructures et au tourisme et les approuvera en tant qu'organe compétent de l'Union africaine ;

e) *Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE)* – elle coordonnera l'exécution des activités au titre du Programme et préparera les documents sur les questions clés soumises par le Comité de coordination du Programme en vue de leur présentation aux ministres africains de l'environnement.

V. Financement, mobilisation des ressources, renforcement des capacités, recherche et technologie, communication et partenariats

A. Financement du Programme de relance vert pour l'Afrique

38. Il est reconnu qu'au sein de la région africaine, comme dans la plupart des autres régions en développement, les investissements requis pour opérer une relance verte sont considérables, le financement direct octroyé par les gouvernements étant limité et variant entre les États membres. Les mécanismes de financement du Programme de relance vert pour l'Afrique devraient faire fond sur les systèmes existants. Il importe que l'Afrique s'investisse directement et urgemment dans la mobilisation de ressources financières qui lui permettront de mettre en œuvre des programmes de relèvement verts dans les secteurs économiques concernés.

39. Pour que le Programme de relance vert pour l'Afrique puisse produire des résultats d'échelle importants, il sera nécessaire de mobiliser des ressources financières nouvelles, additionnelles, suffisantes et prévisibles auprès de sources publiques et privées. Des modalités de financement novatrices seront nécessaires et devront inclure les flux de capitaux entre pays africains et en provenance des partenaires de l'Afrique, telles que des contributions habilitantes des partenaires du développement et l'établissement de partenariats avec le secteur privé.

40. Le programme ne pourra avoir un impact à grande échelle que lorsque des ressources financières nouvelles, supplémentaires, suffisantes et prévisibles seront mobilisées auprès de sources publiques et privées, par exemple par la proposition d'une initiative africaine sur la dette climatique qui encouragera la mise en œuvre de stratégies d'atténuation, y compris la réduction des polluants

climatiques à court terme, la protection et l'extension de la conservation des forêts, et d'autres solutions basées sur la nature.

B. Renforcement des capacités

41. Pour que l'Afrique puisse relever efficacement les défis de la relance verte et saisir les opportunités offertes par cette dernière, il est urgent de développer et de renforcer les capacités dans tous les domaines proposés à différents niveaux. Des mesures devront ainsi être prises en vue de promouvoir et de renforcer les moyens d'action des organisations intergouvernementales africaines ainsi que des États membres pour qu'ils puissent mettre en œuvre des programmes de redressement verts.

C. Recherche et technologie

42. La recherche pertinente et le développement et le transfert de technologies appropriées font partie intégrante du Programme de relance vert pour l'Afrique. Il est nécessaire de déployer, de diffuser et de transférer les technologies pertinentes, y compris les technologies développées en Afrique, en se fondant sur les principes d'accessibilité, d'adéquation et d'adaptabilité, ainsi que de s'attaquer aux obstacles au transfert de technologie.

43. Par ailleurs, pour que l'Afrique puisse relever efficacement les défis de la relance verte et saisir les opportunités offertes dans son sillage, il est urgent de développer et de renforcer les capacités dans tous les domaines prioritaires proposés à différents niveaux. Des travaux de recherche tout comme des données probantes pertinentes seront nécessaires pour soutenir le Programme de relance vert pour l'Afrique.

D. Partenariats

44. Un des objectifs généraux du Programme consiste à forger des partenariats entre toutes les parties prenantes afin de favoriser la collaboration sur les questions prioritaires clés. Par conséquent, la création de nouveaux partenariats et le renforcement des partenariats existants entre les États membres, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales ainsi que les institutions financières seront indispensables à la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique. À cet égard, les partenariats public-privé sont un aspect important pour garantir la mise en œuvre des activités dans les principaux domaines du Programme.

45. Par ailleurs, le Programme de relance vert pour l'Afrique ne devrait pas être considéré de manière isolée, mais entend prendre en considération les programmes existants et y contribuer afin de donner une dimension à ces initiatives. Il devrait permettre de renforcer les synergies et les complémentarités entre les initiatives actuelles et nouvelles.

E. Communication, plaidoyer et sensibilisation

46. Un plan de communication et de plaidoyer bien conçu est essentiel à la réussite de la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique. Il permettra également de faciliter le partage d'informations, de renforcer la collaboration, d'attirer un soutien supplémentaire et d'obtenir des informations en retour sur l'efficacité du Programme. Il importe de prendre en considération le rôle que jouent les autres institutions et parties prenantes concernées dans son déploiement, qui doit faire l'objet d'une communication efficace.

VI. Suivi, évaluation et établissement des rapports

47. Un cadre de suivi et d'évaluation est nécessaire pour suivre l'exécution et l'impact de la mise en œuvre du Programme. Le cadre de suivi et d'évaluation devrait notamment viser à recenser les défis, les contraintes, les facteurs de succès pour étayer les enseignements tirés et les décisions concernant les moyens d'action ou les changements à apporter. À cette fin, il convient d'établir un cadre normalisé de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports relatif aux programmes.

48. L'ensemble du Programme de relance vert pour l'Afrique devrait être revu régulièrement sur la base des résultats issus du processus de suivi et d'évaluation dans le but d'affiner les programmes et les objectifs.

B. Établissement des rapports

49. En ce qui concerne les rapports sur la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique, il est proposé que la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine et le secrétariat de la CMAE établissent des rapports annuels basés sur les résultats

du processus de suivi et d'évaluation, avec le concours des États membres de l'Union africaine. Ces rapports seront présentés lors des sessions de la CMAE, à l'occasion des réunions des comités techniques spécialisés de l'Union africaine, du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques et de la Conférence de l'Union africaine, dans le cadre des activités de supervision du Programme à un haut niveau.

VII. Conditions favorables, hypothèses et risques

A. Conditions favorables

50. La disponibilité de ressources suffisantes pour la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique ainsi que l'adhésion et la volonté politique des dirigeants africains sont essentielles au succès de ce programme et il est nécessaire de veiller à ce que le programme de relèvement vert figure en bonne place sur la liste des priorités des gouvernements.

51. La disponibilité de données et informations appropriées sera cruciale pour appuyer la mise en œuvre de ce Programme. Pour qu'il puisse réussir, il sera nécessaire de disposer de données de grande qualité, fiables et à haute résolution sur les questions clés, notamment celles relevant des domaines prioritaires ciblés.

52. Il importe d'assurer l'intégration régionale et la participation adéquate de l'ensemble des parties prenantes à tous les niveaux. L'inclusion d'une composante « genre et jeunesse » est importante pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables en Afrique. En outre, la participation de la société civile à ce programme de relèvement est essentielle pour sensibiliser les gouvernements africains à la nécessité de reconstruire l'économie du continent de manière durable et inclusive.

B. Hypothèses et risques

53. Pour que l'Afrique puisse opérer la transformation vers un modèle de développement à faibles émissions de carbone, des ressources financières et techniques doivent être mobilisées à grande échelle et des investissements consacrés à l'économie verte. Un plus grand engagement à l'égard des programmes de relèvement verts et une meilleure coordination de ces derniers tant à l'heure actuelle que dans le futur sont indispensables et pourraient être réalisés en instaurant une collaboration entre les gouvernements africains, les communautés économiques régionales africaines et les partenaires internationaux.

54. Il importe d'engager des consultations sérieuses avec les États membres et les partenaires, et il conviendrait de mettre l'accent sur la participation des jeunes aux programmes de relèvement afin de tirer parti de leurs compétences numériques. L'adoption d'une vision à long terme en ce qui concerne le Programme est également déterminante pour stimuler l'élan en faveur de la mise en œuvre de l'économie verte et de mesures pour le climat afin de remettre sur les rails l'économie des pays africains après cette pandémie et de renforcer leur résilience aux crises économiques futures.

55. Parmi les risques majeurs concernant le Programme de relance vert pour l'Afrique, on peut notamment citer le soutien insuffisant de la part de l'Union africaine, des États membres et d'autres partenaires pour l'adoption de ce programme comme élément important du plan de relèvement global et durable du continent africain, ainsi que les contraintes de ressources éventuelles si des ressources financières et techniques suffisantes ne sont pas allouées à ce programme.

VIII. Conclusion

56. Il est reconnu que bon nombre des domaines prioritaires identifiés sont étroitement liés et ne sont pas nécessairement de nouvelles initiatives, et ce Programme entend apporter, à l'échelle du continent, une réponse plus cohérente et plus vigoureuse aux questions ainsi soulevées pour avoir un impact à grande échelle de façon à ce que l'on puisse passer à un modèle de développement inclusif, plus durable et à faibles émissions de carbone au cours de la prochaine décennie. Le Programme de relance vert pour l'Afrique vise ainsi à rehausser l'ambition et à accroître la mise en œuvre des projets et des programmes existants en faveur de l'environnement et du développement durable en Afrique en menant conjointement des activités de mobilisation des ressources, d'appui technique et de renforcement des capacités et en améliorant la coordination et la coopération sous l'égide de ce programme.

57. Il conviendrait d'accélérer l'élaboration de ce Programme pour contribuer de manière significative au Programme plus vaste de riposte en Afrique à la suite de la pandémie de COVID-19. Il ne devrait pas être perçu comme une nouvelle initiative mais plutôt comme un

mécanisme permettant de prendre des mesures en faveur de la viabilité de l'environnement et de la prospérité en Afrique, comme préconisé dans la Déclaration de Durban adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) à sa dix-septième session ordinaire.
